

MANAGER EN RESSOURCES HUMAINES" - TITRE CERTIFIÉ DE NIVEAU 7 - ENREGISTRÉ AU RNCP LE 21/12/2023, CODES NSF 315, 315N, 315T ENREGISTRÉ AU RNCP LE 21/12/2023 DÉLIVRÉ PAR FORMATIVES. RNCP 38460

MASTERE 2

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

DURÉE

460 heures

CONTACT

<https://institutsuperieurdudroit.fr/contact>

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap grâce à un accompagnement personnalisé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap :
Hélène Marmande - Email : hmarmande@ecoleisd.com
Tél : 01.40.70.46.15

DÉLAI DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES:

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉ DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Notre Mastère 2 en Management des Ressources Humaines vous prépare à devenir un acteur stratégique incontournable au sein des entreprises. À travers une approche immersive et opérationnelle, vous développerez les compétences clés pour :

- Piloter la stratégie RH avec une vision d'ensemble : Anticipez les évolutions du marché et alignez les politiques RH sur les ambitions de l'entreprise pour en faire un véritable levier de performance,
- Développer les talents et booster l'engagement des collaborateurs : Attirez, formez et fidélisez les meilleurs profils en mettant en place des dispositifs innovants et inspirants,
- Innover et digitaliser la fonction RH : Intégrez les nouvelles technologies, l'IA et les outils digitaux pour optimiser la gestion des ressources humaines et renforcer l'expérience collaborateur,
- Optimiser la performance sociale et le climat organisationnel : Mesurez, analysez et améliorez en continu la qualité de vie au travail, en veillant à l'équilibre entre bien-être et productivité,
- Devenir un leader du dialogue social : Développez des relations sociales harmonieuses, maîtrisez les négociations collectives et sécurisez vos actions dans un cadre juridique solide.

PRÉREQUIS

À l'entrée en formation :

- Titre de niveau 6 reconnu par l'État ou bac + 3 validé en ressources humaines
- Titre de niveau 5 validé avec 3 années d'expérience en ressources humaines ou gestion du personnel (Validation des Acquis Professionnels via un dossier à faire valider par le certificateur).

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Moyenne annuelle de contrôle continu $\geq 10 / 20$

Au minimum 40 journées en entreprise par année de formation pour mettre en application les compétences visées.

PERFORMANCE

- Taux de satisfaction relatif à la qualité de l'enseignement délivré par l'ISD : 90,60 %
- Taux de satisfaction des entreprises d'accueil : 97,87 %
- 93,42 % des étudiants estiment que l'alternance leur a permis d'avancer dans leur projet professionnel

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du Mastère Management des ressources humaines :

- 1ère session de cours : du 24 octobre au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning).
- 2e session de cours : du 5 janvier au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10 % de ses cours en module e-learning).

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉ DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

Le titre RNCP est une certification reconnue par l'Etat. Cette certification ne permet pas à elle seule de passer l'examen du CRFPA, y compris pour les titulaires d'un titre RNCP de niveau 7 équivalent à un diplôme de niveau Bac +5.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour les cours en présentiel, une feuille d'émargement est signée en séance par les étudiants. Pour les cours en distanciel, un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants. Mises en situation professionnelle, études de cas à partir d'une situation professionnelle, et un oral de présentation des actions menées puis entretien individuel. Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus. Le planning des examens est envoyé aux étudiants 3 semaines avant le début des examens en précisant le format écrit ou oral des examens. Les examens écrits peuvent être des études de cas, des consultations, des dossiers à rendre, des sujets de synthèse, des questionnaires à choix multiples...

MÉTHODES MOBILISÉES

Les cours sont dispensés en présentiel ou en e-learning. A Paris, les cours ont lieu sur deux sites :

- Un amphithéâtre de 200 personnes situé au 39 rue Notre Dame des Champs, Paris 16e
- 7 salles de classe à taille humaine situées au 4 rue Galilée à Paris 16e, permettant des cours dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'interactions
- L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'e-learning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.

TARIFS

Prise en charge à 100 % des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation ou apprentissage :

Le Mastère est un programme en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat de professionnalisation : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100 % par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80 % et 100 % du SMIC.

À défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :

L'étudiant bénéficie d'une réduction ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme de 4560 euros payables en 7 fois maximum pour toute inscription avant fin octobre de l'année académique concernée et qui marque le début des cours.

Dans ce cas, votre projet peut être financé de différentes manières :

La gratification de stage

- L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.
- Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.

Le prêt étudiant

- L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.
- Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous invite à vous rapprocher de votre banque.

L'autofinancement

L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. Les frais de scolarité s'élèvent à la somme de 5040 euros. Un paiement échelonné dans le temps est possible.

Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des impôts.

DÉBOUCHÉS

Avec notre Mastère 2 en Management des Ressources Humaines des postes à responsabilités qui vous attendent :

- Manager en Ressources Humaines : Pilotez la stratégie RH et transformez la gestion des talents en levier de croissance.
- Responsable du développement RH : Révélez le potentiel des collaborateurs et faites évoluer les organisations.
- Consultant en gestion des talents : Accompagnez les entreprises dans l'optimisation de leurs politiques RH et marquez employeur.
- Directeur des relations sociales : Menez les négociations et créez un climat social harmonieux et performant.
- Responsable de la formation et du développement des compétences : Construisez des parcours de formation innovants et boostez l'évolution professionnelle

Diplôme d'école distinct du master délivré par les universités publiques, pas d'accès au CRFPA.